

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Eugène CASELLI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 013-116/11/BC

**■ Approbation d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'Incubateur
Impulse pour la création d'entreprises
DDEAIG 11/5997/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'incubateur inter-universitaire Impulse a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999. Il fait partie du réseau national RETIS.

Il associe les trois universités d'Aix Marseille, celle d'Avignon et rejoint ultérieurement par le CEA, CNRS, l'Ecole Centrale Marseille, l'IRD et l'ONERA.

**Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011**

Il est soutenu financièrement par le Ministère de la Recherche, le Fond Social Européen et par les collectivités locales.

L'incubateur inter-universitaire Impulse est une structure d'accueil et d'accompagnement aux projets de créations d'entreprises innovantes en liaison avec des laboratoires de recherche et portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Sa mission consiste à :

- valoriser les résultats de la recherche publique française en les transformant en entreprises
- innovantes,
- apporter un soutien aux projets innovants issus de la recherche,
- favoriser la création d'entreprises et d'emplois.

Environ 40 % des projets incubés concernent les sciences de la vie et santé, 35 % sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 20 % des sciences et technologies de l'information et de la communication et 5 % des sciences humaines et sociales.

L'incubateur peut affecter une aide financière de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros sur les projets qu'il accompagne. Parmi ces projets de création, on retrouve de belles réussites, notamment Oz Biosciences, Synprosis, Prorentsoft, Qualissima, Uratek, Ekkyo, Graftys, ou encore Protomed.

L'incubateur Impulse propose un accompagnement personnalisé :

- un pool d'experts au service des porteurs de projet,
- un financement au risque flexible et partenarial,
- des formations à l'entrepreneuriat dédiés,
- une mise à disposition de ressources et moyens.

L'incubateur Impulse est un maillon essentiel dans la chaîne de l'innovation que cultive la Communauté Urbaine. Situé en aval des laboratoires de recherche, il se positionne en amont du dispositif pépinière que MPM développe tant avec Grand Luminy sur la thématique biotech, qu'avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur et le multimedia.

Depuis sa création, l'incubateur Impulse a investi plus de 5,5 millions d'euros dans l'accompagnement de 106 projets donnant lieu à la création de 80 entreprises innovantes pour près de 450 emplois directs et 95 millions d'euros d'investissement privé cumulé sur ces entreprises.

L'investissement annuel est de l'ordre 650 000 euros à 850 000 euros pour 10 à 15 nouveaux projets.

Durant l'année 2010, 14 entreprises ont été créées pour 50 emplois. Comme les années précédentes un cycle de demi-journées d'information a pu être mis en œuvre sur des thèmes liés au JEI, loi sur l'innovation, négociation, etc. La fréquence de ces demi-journées est d'une fois par mois.

En plus de ces animations réservées aux incubés, l'incubateur a pu déployer une série d'actions sur le territoire :

- Les rencontres d'Impulse,
- De la valorisation à la protection de l'innovation,
- Les dispositifs de soutien à la création et au développement des entreprises innovantes,
- Journée, sciences et création d'entreprises,
- Le FOCEEN – Ecole centrale Marseille,
- Le ISMIN – Ecole des Mines de Saint-Etienne.

En 2011, le cœur de métier de l'incubateur restera :

- l'accompagnement des projets intégrés en 2010,
- la sensibilisation et l'information auprès des universités et établissements de recherche,
- la sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Par ailleurs, les actions d'animation de l'année 2010 seront reconduites, et l'intégration d'une dizaine à une quinzaine de nouveaux projets de création d'entreprises et de leur accompagnement est prévue.

Le budget prévisionnel 2011 est 825 000 euros.

Budget prévisionnel 2011 (en euros)			
Budget sur une base de l'intégration de 10 à 12 nouveaux projets pour 2011			
a) Budget de fonctionnement			
Dépenses		Ressources	
1) Personnels - Salaires Bruts + charges (6 ETP)	106 120	Communauté Urbaine MPM	10 000
		Ministère de la Recherche	175 400
2) Fonctionnement hors personnels		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	99 000
		Conseil Général 84	30 000
Loyer et charges	40 000	Conseil Général 13	90 000
Fournitures, assurances, tel, etc.	10 000	Ville de Marseille	25 000
Maintenance et matériel informatique	7 000	Communauté du Pays d'Aix	15 000
Matériel & Mobilier	3 000	Cotisation des membres	65 000
Honoraires Qualité	6 000	FEDER/FSE	315 600
Honoraires divers et cotisations	10 000		
Honoraires comptables et CAC	25 000		
Déplacements	15 000		
Missions réceptions	14 000		
Promotion et communication	14 000		
Formations interne	5 000		
Provisions pour risques	7 000		
Dépenses de fonctionnement 1 + 2	262 120		
b) BUDGET AU PROFIT DES PROJETS			
DEPENSES			
Prestations associées aux projets	272 880		
Prêt associé aux projets	230 000		
Expertises & permanences (Experts)	20 000		
Opération stage	5 000		
Formation projets	10 000		
Opération bureaux temporaires	25 000		
Dépenses directes projets	562 880		
Total	825 000		825 000

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/214/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises à partir de la recherche publique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'incubateur Impulse.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011